



PROCÈS-VERBAL de la 41^e assemblée du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est tenue le 23 avril 2010, à 9h30 am, à l'Hostellerie Rive-Gauche, sis au 1810, rue Richelieu, à Beloeil.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames	<p>Diane Bouchard, représentante du milieu du tourisme Suzanne Chartrand, représentante du milieu de l'éducation Suzanne Dansereau, mairesse, ville de Contrecoeur Louise Gagnon-Lessard, représentante du milieu communautaire Sylvie Lacroix, représentante du milieu de l'économie Louise Lavigne, mairesse, ville de Carignan Diane Lavoie, mairesse, ville de Beloeil Guylaine Maltais, représentante du milieu de la condition féminine Francine Morin, préfet, MRC Les Maskoutains Pauline Quinlan, mairesse, ville de Bromont Suzanne Roy, mairesse, ville de Sainte-Julie Jocelyne Sauvé, représentante du milieu de la santé</p>
Messieurs	<p>Raymond Arel, préfet, MRC Pierre-De Saurel Claude Bernier, maire, ville de Saint-Hyacinthe Réjean Bessette, représentant du milieu de l'agriculture Éric Charbonneau, maire, ville d'Acton Vale Martin Damphousse, maire, ville de Varennes Réjean Dauplaise, maire, ville de Sorel-Tracy Arthur Fauteux, maire, ville de Cowansville Bruno Gadrat, représentant du milieu de l'environnement François Gamache, maire, ville de Saint-Amable Serge Girard, représentant du milieu du travail Jean-Marie Laplante, préfet, MRC d'Acton Raymond Loignon, représentant de la MRC de La Haute-Yamaska Claude Marchesseault, représentant du milieu du loisir et du sport Gilles Plante, maire, municipalité de McMasterville Michel Picotte, préfet, MRC de Rouville Marcel Poirier, représentant du milieu de la culture Albert Santerre, représentant de la MRC Brome-Missisquoi</p>

Étaient également présents

Mesdames	Marie-Ève Perreault, MAMROT Viviane Tardif, adjointe à la direction générale, CRÉ Montérégie Est
Monsieur	Patrick Sabourin, directeur général, CRÉ Montérégie Est

ÉTAIENT ABSENTS

Madame	Fabienne Desroches, représentante du milieu de l'éducation supérieure
Messieurs	Alexandre Bélisle, maire, municipalité de Verchères Patrick Bonvouloir, représentant de la MRC du Haut-Richelieu Michel Carrier, représentant du milieu de la science Gilles Decelles, maire, ville de Lac-Brome Jean-Marc Desrochers, maire, canton de Shefford Gilles Dolbec, maire, ville de Saint-Jean-sur-Richelieu Jacques Durand, représentant de la MRC de La Vallée-du-Richelieu Bernard Gagnon, maire, ville de Saint-Basile-le-Grand Serge Gendron, maire, ville de Saint-Césaire Michel Gilbert, maire, ville de Mont-Saint-Hilaire Richard Goulet, maire, ville de Granby Josef Hüsler, maire, ville de Farnham Claude Jutras, représentant de la MRC de Lajemmerais Jacques Ladouceur, maire, ville de Richelieu Denis Lavoie, maire, ville de Chambly Michel Martin, maire, ville d'Otterburn Park Alain Ménard, maire, ville de Marieville Yves Ménard, représentant des aînés Pascal Russell, maire, ville de Waterloo Pierre St-Onge, maire, ville de Saint-Pie
Postes vacants	Représentant du milieu de l'économie sociale Représentant du milieu de l'immigration Représentant du milieu de la jeunesse

1. OUVERTURE

1.1 Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Arthur Fauteux, souhaite la bienvenue à tous les membres et procède à l'ouverture de la rencontre à 9h30 am.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

R-CA.10/11-001

Sur une proposition de Mme Suzanne Roy, appuyée par M. Raymond Arel, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 4.3 Concours Je prends ma place et en varia les items suivants : 5.2.6 Demande d'appui – CCTT, 5.2.7 Demande d'appui – Coop fédéré, 5.2.8 Gala Chambre de commerce de La Vallée-du-Richelieu et 5.2.9 Projets structurants LSM. Le directeur général demande également à ce que l'item 2.7 Budget soit enlevé de l'ordre du jour.

Ainsi, l'ordre du jour se lit comme suit :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 mars 2010
- 1.4 Affaires découlant de la rencontre du 19 mars 2010

2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- 2.1 Dépôt de la liste des comptes à payer au 9 avril 2010
- 2.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2010
- 2.3 Candidatures pour le siège en immigration
- 2.4 Candidatures pour le siège jeunesse
- 2.5 Organigramme
- 2.6 Politique Ressources humaines

3. DOSSIERS STRUCTURANTS

- 3.1 Fondation de l'entrepreneurship – Réseau M
- 3.2 Ententes
 - 3.2.1 Entente Mentorat d'affaires
 - 3.2.2 Entente spécifique en immigration
- 3.3 Reconduction du projet VHR
 - 3.3.1 Sentier régional VHR
- 3.4 Charte – Embauche du consultant
- 3.5 FDR – Projets régionaux
 - 3.5.1 CTIMS
 - 3.5.2 Centre de recherche sur le nématode doré
 - 3.5.3 Festival de Granby
 - 3.5.4 ACCORD – Transport logistique (protocole d'entente)
- 3.6 Géomont – Cartographie Montérégie Est
- 3.7 Pôle en économie sociale
- 3.8 CRRNT
 - 3.8.1 Forum des partenaires
 - 3.8.2 Atelier de transfert de connaissances sur les gaz de schistes
- 3.9 SEME
 - 3.9.1 Demande de report des montants restants pour la réalisation de projets
- 3.10 Report des sommes de l'entente Femmes et développement régional

4. FORUM JEUNESSE

- 4.1 Projet Clinique jeunesse
- 4.2 Nomination à la Table de concertation des Forum jeunesse régionaux du Québec
- 4.3 Concours Je prends ma place

5. CLÔTURE

- 5.1 Date de la prochaine assemblée
- 5.2 Varia
 - 5.2.1 Demande d'appui – Municipalité Saint-Armand / Communautés rurales branchées
 - 5.2.2 Demande d'appui – MRC Pierre-De-Saurel et MRC des Maskoutains / Communautés rurales branchées
 - 5.2.3 MRC Brome-Missisquoi – Demande d'appui au projet Internet haute vitesse
 - 5.2.4 Demande d'appui – Coopérative Pierre-De-Saurel
 - 5.2.5 Demande au Fonds de développement de la métropole
 - 5.2.6 Demande d'appui – CCTT
 - 5.2.7 Demande d'appui – Coop fédérée
 - 5.2.8 Gala Chambre de commerce de La Vallée-du-Richelieu
 - 5.2.9 Projets structurants LSM
- 5.3 Levée de l'assemblée

Adoptée

1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 mars 2010

R-CA.10/11-002

Sur une proposition de M. Claude Bernier, appuyée par M. Albert Santerre, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du 19 mars 2010.

Adoptée

1.4 Affaires découlant de l'assemblée du 19 mars 2010

M. Sabourin mentionne que tous les points nécessitant un suivi se retrouvent à l'ordre du jour de la présente assemblée.

2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2.1 Dépôt de la liste des comptes à payer au 9 avril 2010

M. Sabourin dépose aux membres la liste des comptes à payer pour la période finissant le 9 avril 2010, laquelle a été adoptée par le comité exécutif.

2.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2010

M. Sabourin procède au dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la période du 1er avril au 31 mars 2010 de la CRÉ Montérégie Est, du Forum jeunesse et du Fonds régional d'investissement jeunesse dont les revenus et dépenses s'élèvent respectivement à 2 788 900 \$, 232 557 \$ et 597 779 \$ en plus de l'état des revenus et dépenses de l'Action jeunesse structurante pour lequel les dépenses totalisent 95 171 \$.

2.3 Candidatures pour le siège en immigration

M. Sabourin présente aux membres les deux candidatures qui ont été déposées pour occuper le poste dédié à l'immigration au sein du conseil d'administration de la CRÉ. Les membres conviennent de demander au milieu de se concerter et de nommer la personne qu'il désire voir occuper ledit poste. Il est également proposé d'examiner la possibilité que ce soit une personne immigrante qui soit nommée.

2.4 Candidature pour le siège jeunesse

M. Luc Martinet mentionne que la nomination d'un représentant pour occuper le poste dédié à la jeunesse au sein du conseil d'administration de la CRÉ se fera à la prochaine assemblée.

2.5 Organigramme

M. Sabourin dépose aux membres le nouvel organigramme de la CRÉ Montérégie Est qui fait partie intégrante de la politique en ressource humaine. Ainsi, il explique que la nomination d'une directrice générale adjointe, qui aura à sa charge le secrétariat, la comptabilité, l'administration et les communications, lui laissera plus de latitude pour le développement de la CRÉ. Il présente également le mandat et les objectifs des coordonnatrices.

2.6 Politique Ressources humaines

M. Sabourin dépose aux membres le manuel des politiques et des conditions de travail relatives aux ressources humaines. Il mentionne que le manuel a été acheminé à un avocat afin de valider certains articles pour les rendre conformes à la loi. La direction générale travaille également à refaire les échelles salariales et le reclassement des fonctions en plus de procéder à une refonte complète des contrats de travail. Les documents afférents à la présente politique seront déposés lors de l'assemblée prévue au mois de juin.

3. DOSSIERS STRUCTURANTS

3.1 Fondation de l'entrepreneurship – Réseau M

Les membres prennent connaissance du projet de partenariat régional présenté par le Réseau M, Mentorat pour entrepreneurs. Ainsi, la Fondation de l'entrepreneurship, avec tous les intervenants intéressés par le développement du mentorat pour entrepreneurs, a mis en place une communauté d'intérêts qui sera chapeautée par le Réseau M. mentorat pour entrepreneurs. M. Sabourin indique que les CLD du territoire se questionnent sur cette nouvelle structure et sur la pertinence de s'adjoindre à ce réseau. Dans ce cadre, les membres conviennent d'attendre l'évolution de ce dossier avant de s'impliquer à titre de partenaire.

3.2 Ententes

3.2.1 Entente mentorat d'affaires

R-CA.10/11-003

ATTENDU le dépôt de l'entente administrative 2010-2011 sur le mentorat d'affaires entre la CRÉ Montérégie Est, la Fondation de l'entrepreneurship, le Forum jeunesse Montérégie Est et le Conseil régional de mentorat de la Montérégie Est;

CONSIDÉRANT que la CRÉ est soucieuse de son territoire en termes de la qualité de son niveau de vie et orientée vers l'utilisation des ressources qui nous entourent, la production de biens et services, les activités de communication et de distribution ainsi que les marchés de consommation;

CONSIDÉRANT que la CRÉ vise à mettre en œuvre les moyens d'action découlant de son plan quinquennal de développement durable, et plus particulièrement, le volet du mentorat d'affaires, issu de la dimension niveau de vie, à savoir :

- Soutenir les initiatives proposées en matière de mentorat d'affaires et/ou de réseautage ;
- Concerter les CLD et les autres organisations du territoire qui disposent d'un projet de mentorat, de relève et d'entrepreneurship, afin d'identifier les points de convergence et les besoins communs.

CONSIDÉRANT que la Fondation est reconnue par les milieux gouvernementaux et d'affaires ainsi que par les organismes porteurs comme le promoteur des valeurs mentales et l'instigateur des initiatives structurantes destinées à propager, unifier et fortifier le mentorat pour entrepreneurs dans toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que dans la foulée de son congrès national tenu en mai 2009, la Fondation s'est engagée à organiser le mentorat de façon à susciter une vaste communauté d'intérêts visant à améliorer la perception des clientèles cibles à l'égard de l'entrepreneuriat et ainsi multiplier les intentions d'entreprendre au Québec;

CONSIDÉRANT que la Fondation a entrepris de renouveler, d'élargir et d'uniformiser ses moyens d'intervention en favorisant d'une part, le financement, sur une base projet par projet, des initiatives régionales qui seront élaborées par l'entremise d'un réseau de conseils régionaux à l'échelle du Québec (le Réseau M), et d'autre part, par l'implication accrue des mentors au sein de ce réseau de conseils régionaux;

CONSIDÉRANT qu'en reconnaissance des objectifs recherchés tant au plan national que régional par le Réseau M, et ce, préconisé par la Fondation, les organismes porteurs en mentorat d'affaires en Montérégie Est ont constitué le Conseil régional de mentorat de la Montérégie Est (en abrégé : le **CR2ME**) en date formelle du 25 novembre 2009;

CONSIDÉRANT que les conseils régionaux permettront de rassembler régionalement tous les ambassadeurs du mentorat d'affaires (intervenants en développement économique, mentors, partenaires, etc.) sous une même « direction », composée d'une majorité de mentors, d'un représentant de la Fondation et qui pourra être complétée par des représentants d'organismes publics ou privés. C'est en effet le Conseil régional qui aura la responsabilité de veiller au déploiement du mentorat d'affaires, d'établir les grandes orientations et les stratégies sur le territoire régional;

CONSIDÉRANT que le CR2ME n'a comme seul but commun avec ses membres que de promouvoir la bonne pratique du mentorat pour entrepreneurs sur le territoire de la Montérégie Est, sans objectif de réaliser des bénéfices;

CONSIDÉRANT que la structure économique de la région de la Montérégie Est est dominée par la présence de petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT que les entrepreneurs font face à une gestion de plus en plus complexe pour contrer les nouveaux enjeux auxquels ils sont confrontés (mondialisation, internationalisation, taux de change, etc.)

CONSIDÉRANT qu'à la lumière des résultats du programme mis en place par la Fondation, il est démontré que le mentorat d'affaires contribue significativement à la consolidation et à l'expansion des entreprises mentorées. 80% de ces entreprises dépassent le cap des cinq années d'existence;

CONSIDÉRANT que neuf (9) cellules sont au sein d'organismes en développement économique pour offrir le service de mentorat d'affaires dont huit (8) cellules sont sur le territoire de la CRÉ et une sur le territoire de la CRÉ de Longueuil;

CONSIDÉRANT que le territoire de la Montérégie Est compte 134 mentors en 2009 et 162 en incluant la CCIRS;

CONSIDÉRANT que le FJME a pour mission de favoriser l'intégration sociale et professionnelle de tous les jeunes de la Montérégie Est et que ces derniers âgés de moins de 35 ans comptent pour 50 % de la clientèle desservie à l'égard du mentorat d'affaires en Montérégie Est;

CONSIDÉRANT que la complémentarité du mentorat d'affaires avec les services d'aide à l'entrepreneuriat déjà offerts dans la région et l'intérêt des partenaires du milieu à participer au développement du service de mentorat;

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes, gestionnaires ou entrepreneurs actifs ou en fin de carrière sont disponibles et désirent accompagner bénévolement des jeunes entrepreneurs dans leur démarche, contribuant ainsi à développer le rapport intergénérationnel.

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Picotte
ET APPUYÉ par Mme Suzanne Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'adopter l'entente administrative 2010-2011 sur le mentorat d'affaires entre la CRÉ Montérégie Est, la Fondation de l'entrepreneuriat, le Forum jeunesse Montérégie Est et le Conseil régional de mentorat de la Montérégie Est;

DE réserver, à même le Fonds de développement régional, un montant de 45 000 \$, soit 5 000 \$ par cellule de mentorat couvrant les neuf territoires de MRC en Montérégie Est, et ce, pour l'année 2010-2011;

D'autoriser le président, Monsieur Arthur Fauteux à signer, pour et au nom de la CRÉ Montérégie Est, l'entente à cet effet.

Adoptée

3.2.2 Entente spécifique en immigration

M. Sabourin indique que l'entente spécifique en immigration a été acheminée au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) pour signature. La CRÉ est toujours en attente que ladite entente soit approuvée et signée par le ministère.

3.3 Reconduction du projet VHR

R-CA.10/11-004

CONSIDÉRANT l'annonce de la reconduction, pour une période de trois ans, du mandat des tables de concertation régionale VHR;

CONSIDÉRANT que la coordination de la table peut être assumée par la CRÉ ou par une instance régionale désignée par la CRÉ;

CONSIDÉRANT que la CRÉ doit nommer une personne responsable pour la coordination du dossier d'ici le 30 avril 2010;

CONSIDÉRANT que le mandat présenté pour la poursuite du dossier VHR doit prendre en compte le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire de la Montérégie Est (PRDIRT), les éléments sensibles du milieu, ainsi que des aspects comme la cohabitation et la sécurité;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Picotte
ET APPUYÉ par Mme Louise Lavigne

ET RÉSOLU à l'unanimité,

QUE, pour les trois prochaines années, la CRÉ conserve le mandat de coordination de la Table de concertation régionale VHR de la Montérégie Est, et ce, par l'entremise de la Commission environnementale.

Adoptée

3.3.1 Sentier régional VHR

R-CA.10/11-005

ATTENDU le dépôt du rapport final « Le sentier interrégional des véhicules hors route en Montérégie » présenté par la Table de concertation régionale dans la CRÉ Montérégie Est et préparé par Loisir et Sport Montérégie;

CONSIDÉRANT qu'en avril 2006, la ministre déléguée aux Transports, madame Julie Boulet, annonçait la mise en œuvre d'une trentaine de mesures visant à rendre la cohabitation plus harmonieuse entre les résidants riverains des sentiers de véhicules hors route (VHR) et les utilisateurs de ces véhicules;

CONSIDÉRANT que parmi ses mesures se trouvait notamment le projet de loi no.9, adopté en juin 2006, visant à assurer un meilleur encadrement de la pratique des VHR, de même que la création de Tables de concertation régionale;

CONSIDÉRANT que Loisir et Sport Montérégie a été mandaté, par la CRÉ Montérégie Est, pour étudier et valider le tracé des sentiers interrégionaux des véhicules hors route qui sillonnent le territoire de la Montérégie Est;

IL EST PROPOSÉ par Mme Francine Morin
ET APPUYÉ par Mme Louise Gagnon-Lessard

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'adopter le rapport final « Le sentier interrégional des véhicules hors route en Montérégie » présenté par la Table de concertation régionale dans la CRÉ Montérégie Est et préparé par Loisir et Sport Montérégie.

Adoptée

3.4 Charte – Embauche du consultant

M. Sabourin informe les membres que la CRÉ a procédé à l'embauche du consultant. Ainsi, les conférences de sensibilisation seront offertes très bientôt à chacune des MRC du territoire.

3.5 FDR – Projets régionaux

3.5.1 CTIMS

M. Sabourin présente le projet régional « Étude de mise en œuvre d'une desserte ferroviaire entre les villes de Montréal et Sherbrooke » déposé par la Coalition du train intercity Montréal-Sherbrooke (CTIMS). Ainsi, le CTIMS désire faire réaliser une étude servant à établir la faisabilité autant économique que technique de la mise en place d'une desserte ferroviaire entre Montréal et la ville de Sherbrooke. Si l'étude est concluante, le projet prévoit un train rapide pouvant atteindre plus de 80 km/h et comportant quatre arrêts, soit Magog, Bromont/Cowansville, Farnham et Saint-Jean. Après discussions, les membres conviennent de reporter ce point à une réunion ultérieure afin d'avoir plus de détails sur le financement, les engagements et les appuis au projet.

3.5.2 Centre de recherche sur le nématode doré

R-CA.10/11-006

ATTENDU le dépôt du projet « Implantation du Centre de recherche sur les maladies de la pomme de terre / Solanema Canada Ltée » présenté par le CLD de Lajemmerais;

CONSIDÉRANT qu'en 2006, les producteurs agricoles de Saint-Amable se sont vus contraints de détruire, suite à un décret du gouvernement fédéral, leurs productions de pomme de terre de l'été suite à la découverte de nématode à kyste;

CONSIDÉRANT que les nématodes à kyste de la pomme de terre (NKPT) sont des ravageurs importants de cette culture qui fait l'objet d'une réglementation stricte de quarantaine dans un grand nombre de pays dont le Canada;

CONSIDÉRANT qu'il existe déjà un projet de recherche sur certaines variétés résistantes à Saint-Amable et que cette recherche, sur trois ans, a débuté en 2007 et vient de se terminer;

CONSIDÉRANT que les connaissances acquises lors de ce premier projet ont servi d'assises pour cette demande et que ces informations indiquent que la recherche doit être intensifiée dans le domaine du NKPT et que des installations plus permanentes doivent être construites afin de pérenniser la recherche sur un territoire strictement réservé pour cela et où l'on retrouve déjà des terres infestées;

CONSIDÉRANT que l'objectif principal de ce projet de recherche permettra de générer différentes données scientifiques nécessaires à la réduction des populations de NKPT en dessous du niveau détectable et d'identifier les mesures à prendre pour en limiter la propagation;

CONSIDÉRANT que la demande financière pour ce projet est de 180 000 \$ pour le démarrage de la première phase, laquelle est au montant de 3,7 M \$ et comprend l'achat de terrain, la mise en place d'infrastructures et l'embauche de ressources humaines affectées à cette première phase;

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Arel

ET APPUYÉ par Mme Suzanne Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'accorder une aide financière de 180 000 \$, à même le fonds dédié aux projets régionaux du Fonds de développement régional, pour le projet « Implantation du Centre de recherche sur les maladies de la pomme de terre / Solanema Canada Ltée » présenté par le CLD de Lajemmerais.

Adoptée

3.5.3 Festival de Granby

R-CA.10/11-007

ATTENDU le dépôt du projet « Festival international de la chanson de Granby »;

CONSIDÉRANT que les objectifs généraux du projet consistent à consolider le Festival international de la chanson de Granby et d'assurer son développement international;

CONSIDÉRANT que l'aide financière demandée de 50 000 \$ servira à embaucher une contractuelle affectée au développement des projets spéciaux, à consolider les salaires des permanents, à acheter un poste de travail supplémentaire et à embaucher des contractuels pour de très courts mandats répondant à des besoins spécifiques;

CONSIDÉRANT que le Festival international de la chanson de Granby rayonne au Québec, au Canada et en Europe et fait profiter la région d'une importante campagne promotionnelle à la radio, dans les journées, à la télévision et sur Internet;

CONSIDÉRANT que le Festival international de la chanson de Granby amorce une démarche avec Tourisme Cantons de l'Est visant à développer l'aspect touristique;

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Loignon

ET APPUYÉ par Mme Pauline Quinlan

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'accorder une aide financière de 50 000 \$, à même le fonds dédié aux projets régionaux du Fonds de développement régional, pour le projet « Festival international de la chanson de Granby ».

Adoptée

3.5.4 ACCORD – Transport logistique

R-CA.10/11-008

ATTENDU le dépôt de l'entente Transport logistique / AMETVS 2009-2011 entre la CRÉ Montérégie Est, la CRÉ de Longueuil, la CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et l'Association des manufacturiers d'équipements de transport et de véhicules spéciaux (AMETVS);

CONSIDÉRANT que la CRÉ Montérégie Est a convenu d'octroyer annuellement, par le biais du Fonds de développement régional (FDR), une enveloppe budgétaire au montant de cinquante mille dollars (50,000 \$) pour soutenir le fonctionnement de l'ensemble des créneaux ACCORD Montérégie incluant les études, les consultants, etc.;

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Lacroix

ET APPUYÉ par Mme Suzanne Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'accorder une aide financière de 8 000 \$ pour l'année 2009-2010 et 8 000 \$ pour l'année 2010-2011, à même l'enveloppe budgétaire réservée aux créneaux ACCORD Montérégie, pour le créneau Transport logistique / AMETVS;

D'autoriser le président, Monsieur Arthur Fauteux à signer, pour et au nom de la CRÉ Montérégie Est, ladite entente.

Adoptée

3.6 Géomont – Cartographie Montérégie Est

M. Sabourin dépose aux membres la cartographie de la Montérégie Est relative aux grandes infrastructures de transport (espaces, parcs et zones industrielles) et aux pôles et activités industrielles.

3.7 Pôle en économie sociale

M. Sabourin informe les membres que la CRÉ Montérégie Est procédera, en juin prochain, à l'annonce de l'entente régionale en économie sociale signée avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et du même coup, présentera aux médias et partenaires régionaux les membres du Pôle régional en économie sociale.

3.8 CRRNT

3.8.1 Forum des partenaires

Mme Martine Ruel fait part aux membres que la CRRNT tiendra, le 27 mai prochain, un Forum des partenaires, sous forme de journées interactives. Les objectifs de cette rencontre sont d'informer les partenaires au sujet de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de la Montérégie Est et sur l'élaboration du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT), de valider les priorités retenues pour les thèmes de la forêt, de la faune et de l'eau et d'amorcer la réflexion sur une vision du développement régional associé aux ressources naturelles et sur les pistes d'action.

3.8.2 Atelier de transfert de connaissances sur les gaz de schistes

Mme Martine Ruel fait part aux membres de la tenue, le 12 mai prochain, d'un atelier de transfert de connaissances sur les gaz de schistes. L'objectif de l'atelier consiste à permettre aux municipalités et organismes de la région d'obtenir de l'information au sujet de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste dans les basses terres du Saint-Laurent, et au sujet des préoccupations que soulèvent ces projets.

3.9 SEME

3.9.1 Demande de report des montants restants pour la réalisation de projets

R-CA.10/11-009.01

ATTENDU la demande du Service d'exportation Montérégie Est à l'effet de reporter les sommes allouées par la CRÉ Montérégie Est pour la réalisation d'une mission au Brésil, lesquelles provenaient du fonds dédié à des projets spéciaux dans le cadre de l'entente administrative 2009-2011;

CONSIDÉRANT que la tenue d'une mission commerciale dans le domaine de l'agro-industrie au Brésil a suscité un vif intérêt auprès des entreprises, mais que quelques-unes d'entre elles se trouvaient dans l'impossibilité d'y participer puisqu'elles avaient déjà d'autres engagements à cette période de l'année;

CONSIDÉRANT que le SEME désire offrir au plus grand nombre d'entreprises la possibilité de participer à une mission sur ce territoire;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à un besoin des entreprises de la Montérégie Est;

CONSIDÉRANT que cette mission aurait lieu à la fin du mois d'août, dans le cadre de l'Expointer, soit une foire qui vise les mêmes entreprises que l'Agrishow, qui attire des participants d'une quinzaine de pays et est visitée par près de 400 000 visiteurs;

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Lacroix
ET APPUYÉ par Mme Suzanne Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE reporter, au mois d'août 2010, les sommes allouées par la CRÉ Montérégie Est pour la réalisation d'une mission au Brésil, et ce, à même le fonds dédié à des projets spéciaux dans le cadre de l'entente administrative 2009-2011.

Adoptée

Fonds pour activités de développement de marché

R-CA.10/11-009.02

ATTENDU le dépôt d'une résolution du Service d'exportation Montérégie Est qui demande à Développement économique Canada de revoir leur politique d'attribution des fonds pour les activités de développement de marché en Montérégie Est;

CONSIDÉRANT que Développement économique Canada demande aux organismes que leurs entreprises participent à des activités de développement de marché et que les fonds pour ces activités sont uniquement octroyés à Développement économique Longueuil en Montérégie;

CONSIDÉRANT que le SEME réalise plusieurs activités de marché et qu'il ne reçoit aucun fonds pour la réalisation desdites activités;

CONSIDÉRANT que le SEME et la CRÉ Montérégie Est croit que les entreprises de la Montérégie Est profiteraient grandement, par le biais de divers projets, d'obtenir une partie de ces sommes;

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Lacroix
APPUYÉ par Mme Suzanne Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'appuyer le Service d'exportation Montérégie Est dans ses démarches auprès de Développement économique Canada pour qu'il revoie leur politique d'attribution des fonds pour les activités de développement de marché en Montérégie afin que le SEME puisse recevoir directement les fonds reliés à ces activités.

Adoptée

3.10 Report des sommes de l'entente Femmes et développement régional

R-CA.10/11-010

CONSIDÉRANT que la CRÉ Montérégie Est a adopté le budget initial de 106 000 \$ pour les projets ciblés dans la deuxième année de l'entente;

CONSIDÉRANT le report de 31 500 \$ de la première année de l'entente;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de gestion de l'entente pour reconduire les sommes non allouées, telles que spécifiées dans le tableau présenté;

IL EST PROPOSÉ par Mme Suzanne Chartrand
APPUYÉ par Mme Louise Gagnon-Lessard

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'accepter le transfert des sommes non allouées de la deuxième année de l'entente administrative « Les femmes et le développement régional en Montérégie Est » dans la mise en œuvre de la convention supplémentaire pour un montant total de 70 000 \$.

Adoptée

4. FORUM JEUNESSE

4.1 Projet Clinique jeunesse

R-CA.10/11-011

CONSIDÉRANT que le projet de clinique jeunesse soumis par POSA / Sources des Monts répond à l'une des priorités d'action du FJME qui est de favoriser la santé et le bien-être des jeunes;

CONSIDÉRANT que le projet de clinique jeunesse soumis par POSA / Sources des Monts répond aux critères établis par le FJME pour financer des projets régionaux et qu'il est recommandé par le comité de sélection mis en place par le FJME;

CONSIDÉRANT que le Forum jeunesse Montérégie Est, lors de sa rencontre du 15 avril 2010, a autorisé une subvention de 50 000 \$ à POSA / Sources des Monts afin de réaliser le projet de clinique jeunesse;

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Lavigne

APPUYÉ par Mme Jocelyne Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'accorder une subvention de 50 000 \$ à POSA / Sources des Monts afin de réaliser le projet de clinique jeunesse, et ce, selon les conditions suivantes :

- Confirmation du financement requis (220 000 \$) pour l'aménagement des locaux, l'achat de mobilier de bureau et d'équipements, le développement et la production d'outils de communication ainsi que l'embauche d'un chargé de projet pour superviser la mise en place de la clinique;
- À la prise en charge par le CSSS Haut-Richelieu / Rouville des salaires des professionnels de la santé et des services sociaux.

Adoptée

4.2 Nomination à la Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec

R-CA.10/11-012

CONSIDÉRANT que le Forum jeunesse Montérégie Est est membre de la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec;

CONSIDÉRANT que le Forum jeunesse Montérégie Est doit nommer un délégué, et un délégué substitut, afin d'être représenté sur le conseil d'administration de la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec;

CONSIDÉRANT que la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec exige que la nomination du délégué et du délégué substitut du Forum jeunesse Montérégie Est soit entérinée par le conseil d'administration de la CRÉ Montérégie Est;

CONSIDÉRANT que le Forum jeunesse Montérégie Est, lors de sa rencontre du 15 avril 2010, a nommé Sébastien Aubin comme délégué afin de le représenter sur le conseil d'administration de la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec, et à nommé Catherine Plante comme déléguée substitut;

IL EST PROPOSÉ par M. François Gamache
APPUYÉ par Mme Diane Lavoie

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE nommer, pour l'année 2010-2011, M. Sébastien Aubin à titre de délégué du Forum jeunesse Montérégie Est sur le conseil d'administration de la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec, et de nommer Mme Catherine Plante à titre de déléguée substitut.

Adoptée

4.3 Concours Je prends ma place

M. David McDuff mentionne aux membres que la période de mise en candidature du concours Je prends ma place, édition 2010, est officiellement ouverte. Organisé par le Forum jeunesse Montérégie Est (FJME), ce concours vise à reconnaître, valoriser, promouvoir et récompenser l'engagement bénévole de jeunes de la Montérégie Est. Au terme de ce concours, une bourse de 1 000 \$ sera remise au lauréat ou à la lauréate de chacune des deux catégories, soit implication sociale et politique municipale.

Le concours s'adresse aux jeunes de 18 à 35 ans de la Montérégie Est qui ont accompli bénévolement des activités d'implication sociale ayant contribué à dynamiser leur communauté. Pour la première fois cette année, le concours s'adresse également aux élus municipaux de 35 ans et moins qui ont entrepris des actions significatives pour le développement de leur municipalité.

Une soirée gala aura lieu en juin où les noms des lauréats ou des lauréates de chacune des deux catégories seront dévoilés. Les candidats et candidates ont jusqu'au 14 mai 2010 pour soumettre leur candidature

5. CLÔTURE

5.1 Date de la prochaine assemblée

M. Sabourin rappelle aux membres que la prochaine assemblée du conseil d'administration aura lieu le 11 juin 2010 à compter de 9h30 am. Cependant, étant donné que plusieurs membres ne peuvent être présents, il est convenu d'acheminer une demande de disponibilités afin de revoir la date de l'assemblée.

5.2 Varia

5.2.1 Demande d'appui – Municipalité de Saint-Armand / Communautés rurales branchées

R-CA.10/11-013

ATTENDU le dépôt de la demande d'appui de la municipalité Saint-Armand pour leur projet de desserte d'Internet haute vitesse, lequel sera déposé dans le cadre du programme Communautés rurales branchées du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que pour déposer un projet dans le cadre du programme Communautés rurales branchées, le promoteur doit détenir une résolution d'appui de la CRÉ dont le territoire est visé par le projet;

CONSIDÉRANT que la MRC de Brome-Missisquoi compte également déposer une demande de financement dans le cadre du programme Communautés rurales branchées du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la CRÉ Montérégie Est ne peut appuyer qu'un seul projet par territoire de MRC;

IL EST PROPOSÉ par Mme Pauline Quinlan
ET APPUYÉ par M. Albert Santerre

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE demander à la municipalité de Saint-Armand de se concerter avec la MRC Brome-Missisquoi et d'examiner la possibilité de se rallier au projet de la MRC.

Adoptée

5.2.2 Demande d'appui – MRC Pierre-De Saurel et MRC des Maskoutains / Communautés rurales branchées

R-CA.10/11-014

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a mis en place, dans le cadre de la Politique nationale sur la ruralité 2007-2014, le programme Communautés rurales branchées, doté d'une enveloppe de 24 millions de dollars et s'échelonnant sur une période de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2009;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à appuyer les projets collectifs qui proposent aux particuliers, aux organismes et aux entreprises en milieu rural un service Internet à haute vitesse (IHV) de qualité analogue et à coût comparable au service offert en milieu urbain, et ce, afin de contribuer au développement culturel, social et économique des communautés rurales du Québec, de garder sur le territoire des citoyens, des organismes et des entreprises qui ont un besoin impératif d'Internet haute vitesse pour leurs activités quotidiennes et de favoriser l'établissement en milieu rural de citoyens, d'organismes et d'entreprises;

CONSIDÉRANT que pour déposer un projet dans le cadre du programme Communautés rurales branchées, le promoteur doit détenir une résolution d'appui de la CRÉ dont le territoire est visé par le projet;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel a accueilli favorablement la création d'une coopérative de service d'Internet haute vitesse pour ses municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que cette coopérative à créer entend profiter de ce programme pour que les particuliers, les organismes et les entreprises en milieu rural de son territoire puissent bénéficier de l'opportunité d'avoir accès à un service Internet haute vitesse de qualité analogue et à coût comparable au service offert en milieu urbain;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel est propriétaire d'un réseau de fibres optiques qui, notamment, relie les immeubles de différents organismes publics et parapublics du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que certaines fibres optiques non éclairées de ce réseau sont dédiées à la MRC de Pierre-De Saurel et pourraient être utilisées pour offrir aux particuliers, aux organismes et aux entreprises en milieu rural du territoire de la MRC l'opportunité d'avoir accès à un service Internet haute vitesse;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Picotte

APPUYÉ par Mme Francine Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'appuyer la demande d'aide financière de la MRC de Pierre-De Saurel, laquelle sera présentée dans le cadre du programme Communautés rurales branchées en vue de la réalisation de leur projet d'Internet haute vitesse en milieu rural.

Adoptée

5.2.3 MRC Brome-Missisquoi – Demande d'appui au projet
Internet haute vitesse

R-CA.10/11-015

ATTENDU le dépôt de la demande d'appui de la MRC Brome-Missisquoi pour leur demande de financement dans le cadre du programme Communautés rurales branchées;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a mis en place, dans le cadre de la Politique nationale sur la ruralité 2007-2014, le programme Communautés rurales branchées, doté d'une enveloppe de 24 millions de dollars et s'échelonnant sur une période de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2009;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à appuyer les projets collectifs qui proposent aux particuliers, aux organismes et aux entreprises en milieu rural un service Internet à haute vitesse (IHV) de qualité analogue et à coût comparable au service offert en milieu urbain, et ce, afin de contribuer au développement culturel, social et économique des communautés rurales du Québec, de garder sur le territoire des citoyens, des organismes et des entreprises qui ont un besoin impératif d'Internet haute vitesse pour leurs activités quotidiennes et de favoriser l'établissement en milieu rural de citoyens, d'organismes et d'entreprises;

CONSIDÉRANT que pour déposer un projet dans le cadre du programme Communautés rurales branchées, le promoteur doit détenir une résolution d'appui de la CRÉ dont le territoire est visé par le projet;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a mandaté la firme Xit Télécom pour élaborer une première étude, soit l'ingénierie préliminaire, pour le déploiement de l'Internet haute vitesse afin de desservir au moins 88 % de son territoire;

IL EST PROPOSÉ par Mme Pauline Quinlan

ET APPUYÉ par M. Albert Santerre

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'appuyer la demande d'aide financière de la MRC Brome-Missisquoi, laquelle sera présentée dans le cadre du programme Communautés rurales branchées en vue de la réalisation de leur projet d'Internet haute vitesse.

Adoptée

5.2.4 Demande d'appui – Coopérative Pierre-De Saurel

Cette demande d'appui a été discutée et fait partie intégrante de la résolution du point 5.2.2 Demande d'appui – MRC Pierre-De Saurel et MRC des Maskoutains / Communautés rurales branchées.

5.2.5 Demande au Fonds de développement de la métropole

R-CA.10/11-016

CONSIDÉRANT que les Montérégiennes sont un chaînon de collines, de même origine, au nombre de neuf, soit le mont Royal, le mont Saint-Bruno, le mont Saint-Hilaire, le mont Rougemont, le mont Yamaska, le mont Saint-Grégoire, le mont Brome, le mont Shefford et le mont Mégantic;

CONSIDÉRANT que les Montérégiennes représentent un véritable joyau de notre patrimoine géologique et écologique et qu'elles renferment une diversité biologique exceptionnelle;

CONSIDÉRANT que les Montérégiennes constituent un patrimoine naturel et culturel pour tous les Québécois qu'il est nécessaire de protéger et de transmettre aux générations futures;

CONSIDÉRANT que s'est tenu, en mai 2008, un Colloque sur les Montérégiennes, ayant pour titre Un avenir commun;

CONSIDÉRANT que les participants à ce colloque, au terme des travaux, ont élaboré la Déclaration pour l'avenir des Montérégiennes, qui présente le consensus obtenu envers la signification culturelle et les grandes lignes d'une vision commune pour leur avenir;

CONSIDÉRANT que la connaissance des Montérégiennes, dans les domaines naturel et culturel, doit être enrichie et faire l'objet de diffusion et de sensibilisation auprès de la population et des décideurs concernés;

CONSIDÉRANT que, selon la Déclaration pour l'avenir des Montérégiennes, il importe de faire valoir l'image identitaire des Montérégiennes comme un ensemble;

CONSIDÉRANT que les Montérégiennes sont réparties sur les territoires de la Montérégie Est, de Longueuil, de l'Estrie et de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT que la protection et la mise en valeur des Montérégiennes doivent devenir centrales parmi les orientations et les objectifs des instances institutionnelles et gouvernementales;

CONSIDÉRANT que les règles de protection et de mise en valeur des Montérégiennes doivent s'inscrire dans une vision commune partagée et adoptée par toutes les instances concernées;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes au colloque Les Montérégiennes – Un avenir commun recommandent à la Table de concertation du Mont-Royal, à la CMM et aux CRÉs concernées de se concerter pour mettre en place un mécanisme de suivi léger ayant comme tâches de procéder à un colloque et de trouver les moyens d'impliquer les divers partenaires publics, privés, associatifs et institutionnels intéressés dans la protection et la mise en valeur des Montérégiennes;

CONSIDÉRANT qu'il existe une volonté commune de bien cerner les enjeux et d'identifier les moyens d'atteindre une protection optimale des écosystèmes;

CONSIDÉRANT que les CRÉ sont les interlocutrices privilégiées du gouvernement du Québec en matière de développement régional;

CONSIDÉRANT que la CRÉ Montérégie Est a été désignée comme leader dans ce dossier puisque six des neuf monts sont situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que des Assises, ayant pour but de présenter l'état de la situation actuelle des Montérégiennes et de convenir d'un plan d'action concerté, se tiendront une fois l'étude complétée;

IL EST PROPOSÉ par M. Bruno Gadrat
ET APPUYÉ par Mme Louise Lavigne

ET RÉSOLU à l'unanimité,

De solliciter le MAMROT afin de conclure une entente visant la préservation et la mise en valeur des Montérégiennes par le biais de la mise en commun des ressources de plusieurs intervenants;

D'adresser une demande au Fonds de développement de la métropole pour obtenir une contribution financière à la réalisation de ladite étude;

D'autoriser le président, Monsieur Arthur Fauteux, à signer, pour et au nom de la CRÉ Montérégie Est, les documents relatifs à ladite demande, ainsi que tout autre document visant à établir une entente dans ce cadre.

Adoptée

5.2.6 Demande d'appui – CCTT

R-CA.10/11-017

ATTENDU le dépôt d'une demande d'appui pour la mise sur pied d'un centre collégial de transfert technologique – volet pratique sociale novatrice (CCTT – PSN) qui aura pour désignation : Centre d'études en transfert d'expertise internationale, lequel est présenté par la direction de la formation continue et du développement institutionnel du Cégep St-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le Cégep de St-Jean-sur-Richelieu se base sur l'expertise développée au cours des années en internationalisation et au niveau de la mobilité étudiante et souhaite faire profiter les entreprises d'un transfert de cette expertise en mettant sur pied un centre collégial de transfert technologique;

CONSIDÉRANT que le CCTT – PSN aura pour mission de permettre aux entreprises de développer une expertise quant au maillage possible auprès des partenaires étrangers, notamment les maisons d'enseignement et les entreprises;

CONSIDÉRANT que ce maillage permettra, entre autres, l'exportation des savoirs, le développement de nouveaux savoir-faire, le partage quant au nouveau mode d'organisation du travail ainsi que l'échange d'une main-d'œuvre qualifiée;

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Lacroix
ET APPUYÉ par M. Réjean Bessette

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'appuyer le Cégep St-Jean-sur-Richelieu pour la mise sur pied d'un centre collégial de transfert technologique – volet pratique sociale novatrice (CCTT – PSN), lequel sera déposé auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Adoptée

Demande d'appui – CEEN

R-CA.10/11-018

ATTENDU le dépôt d'une demande d'appui pour la création d'un centre d'études en économie numérique (CEEN), lequel est présenté par le Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD), le Cégep de St-Jean-sur-Richelieu et Développement Innovation Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT que St-Jean-sur-Richelieu est l'endroit par excellence pour accueillir un CEEN compte tenu de leur expertise dans l'implantation d'un réseau de fibres optiques et dans la création d'un réseau IHV en milieu rural et périurbain ainsi que la diversité de leur tissu économique tant au niveau commercial qu'industriel;

CONSIDÉRANT que le positionnement géographique, la proximité du milieu rural du milieu urbain, est l'un des nombreux avantages de la ville de St-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la présence du Cégep de St-Jean-sur-Richelieu assure une expertise en éducation en offrant un large éventail de cours qui feront du CEEN un lieu de recherche appliquée reconnue dans la province;

CONSIDÉRANT que le CEEN offrira une aide technique pour l'élaboration et la réalisation de projets d'innovation technologique et d'implantation des nouvelles technologies et leur diffusion;

CONSIDÉRANT que le CEEN permettra de favoriser la croissance et la compétitivité des entreprises sur le territoire en augmentant l'expertise régionale dans les nouvelles technologies de communication;

CONSIDÉRANT que le CEEN aidera à la lutte au décrochage scolaire, offrira un outil d'éducation envié, diminuera l'isolement et la dévitalisation des petites municipalités de la région, tout en favorisant la création d'emplois dans ce secteur;

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Lacroix
ET APPUYÉ par M. Réjean Bessette

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'appuyer le Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD), le Cégep de St-Jean-sur-Richelieu et Développement Innovation Haut-Richelieu pour la création d'un centre d'études en économie numérique (CEEN), lequel sera déposé auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Adoptée

5.2.7 Demande d'appui – Coop fédérée

R-CA.10/11-019

ATTENDU le dépôt de la demande d'appui pour le projet « Développement d'une nouvelle technologie agroforestière porteuse de bénéfices économiques et environnementaux pour les agriculteurs et la société » présentée par la Coop fédérée;

CONSIDÉRANT que la Coop fédérée déposera sous peu un projet au programme fédéral de financement « Agri Flexibilité » d'Agriculture et Agroalimentaire Canada;

CONSIDÉRANT que le projet propose de développer et d'étudier une nouvelle pratique agroforestière qui intègre une proportion d'arbres au sein même de la surface agricole;

CONSIDÉRANT que la proposition vise notamment l'établissement, à l'échelle du banc d'essai, de systèmes de cultures intercalaires (SCI) qui combinent la culture de plantes agricoles et d'arbres;

CONSIDÉRANT que l'objectif premier du projet est d'analyser et de promouvoir le potentiel économique et environnemental des systèmes de cultures intercalaires par la mise en œuvre d'un projet structurant majeur sur les caractéristiques biophysiques et socio-économiques propres aux secteurs agricoles, dans l'intérêt d'agriculteurs et de partenaires de divers milieux;

CONSIDÉRANT que le projet permettra de se doter d'une vitrine agroforestière d'envergure grâce à l'implantation d'un réseau de parcelles de démonstration et d'expérimentation sur les SCI, de quantifier biophysiquement et évaluer économiquement la productivité globale et les biens et services écologiques associés aux SCI, de vérifier si la valeur économique des bénéfices privés des SCI est suffisamment élevée pour inciter les producteurs agricoles à les planter sur leurs exploitations ainsi que vérifier si la valeur économique des bénéfices publics des biens et services écologiques qui découlent des SCI justifie la mise en place d'incitatifs économiques pour en favoriser l'implantation;

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Bessette

ET APPUYÉ par M. Albert Santerre

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'appuyer la Coop fédérée pour le projet « Développement d'une nouvelle technologie agroforestière porteuse de bénéfices économiques et environnementaux pour les agriculteurs et la société », lequel sera déposé au programme fédéral de financement « Agri Flexibilité » d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Adoptée

5.2.8 Gala Chambre de commerce de La Vallée-du-Richelieu

Mme Guylaine Maltais informe les membres que lors du gala de la Chambre de commerce de La Vallée-du-Richelieu, trois entreprises du territoire ont reçu un prix. Ces entreprises sont toutes dirigées par des femmes qui ont été supportées par le Fonds IDÉE.

5.2.9 Projets structurants LSM

Action bénévole

M. Marchesseault mentionne que la semaine de l'action bénévole se termine le 24 avril 2010. Dans ce cadre, il demande à ce que la CRÉ communique son appréciation, sa reconnaissance et souligne les efforts déployés par les bénévoles engagés au sein de la collectivité.

Loisir et Sport Montérégie

M. Marchesseault mentionne que Loisir et Sport Montérégie a renouvelé le mandat du directeur général pour une période de trois ans. Il informe également les membres que Loisir et Sport Montérégie, en partenariat avec le Centre-du-Québec, ont acquis un logiciel permettant d'établir l'inventaire et de connaître la situation des infrastructures municipales en loisir et en sport.

Les membres sont également informés que la région de la Mauricie sera l'hôte de la 10e édition du Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle. Cet événement se déroulera dans la ville de Shawinigan du 27 au 30 mai 2010.

5.3 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Le secrétaire de la CRÉ Montérégie Est,

Claude Bernier